

Rapport annuel 2019



PDF



Autisme Luxembourg a.s.b.l.

Table des matières

Historique.....	4	Service d'hébergement.....	15
Perspectives.....	5	Foyer Hollerich.....	15
Utilité publique et don en confiance.....	5	Foyer Boxhorn.....	16
Organes et services.....	6	Service aide à domicile.....	17
Conseil d'administration.....	6	Service psycho-pédagogique.....	18
Direction.....	6	Service soins-santé.....	18
Chefs de groupe.....	6	Service de coordination de l'assurance dépendance.....	19
Plateforme de coopération avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.....	6	Service d'infirmerie.....	20
Administration.....	7	Service d'ergothérapie.....	20
Service technique.....	7	Service de logopédie.....	21
Personnel en 2019.....	7	Service de formation professionnelle.....	22
Généralités.....	7	Centre de loisirs.....	24
Ancienneté du personnel.....	8	Centre de jour.....	25
Nationalité du personnel.....	9	Ateliers d'inclusion professionnelle.....	27
Qualification du personnel encadrant.....	11	Projets cofinancés par le FSE.....	33
Types de contrat du personnel encadrant.....	11	Formation e-Pressé.....	33
Temps de travail du personnel encadrant.....	11	Comptes annuels et rapport du réviseur d'entreprises agréé.....	34-45
Conventions.....	12		
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.....	12		
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.....	12		
Service des Salariés Handicapés.....	12		
Caisse Nationale de Santé.....	12		
Qu'est-ce que l'autisme ?.....	12		
Procédure d'admission.....	14		
Phase 1 : Prise de contact.....	14		
Phase 2 : Elaboration d'un dossier d'employabilité.....	14		
Phase 3 : Organisation d'un stage d'observation et décision d'orientation.....	14		



Historique

L'association Autisme Luxembourg a.s.b.l. a été fondée en 1981. L'objectif était la création de classes d'enseignement spécialisé pour des enfants atteints d'autisme. Ainsi fut créé l'Institut pour enfants autistiques et psychotiques, qui fut dans un premier temps subsidié par le Ministère de l'Éducation Nationale avant d'intégrer, en 1988, le Service de l'Éducation Différenciée.

- 1989 : Ouverture du Centre d'Intégration et de Récréation pour Personnes atteintes d'Autisme ».
- 2000 : Inauguration de l'atelier « Keramikfabrik » à Esch-sur-Alzette.
- 2001 : Création du Centre Roger Thelen afin d'y installer plusieurs ateliers protégés et les services centraux. Progressivement divers services y ont été implantés, tels qu'un :

→ centre d'accueil de jour

→ service de consultation

→ service soins et santé

→ service de formation professionnelle.

- 2009 : Création d'un service aide à domicile
- 2014 : Inauguration du Centre d'Intervention Ambulatoire à Sandweiler.
- 2015 : Inauguration de l'extension du CRT à Beckerich.
- 2016 : Ouverture du nouveau foyer d'hébergement à Boxhorn.
- 2019: Ouverture de l'extension "Al Schoul" à Useldange. Déménagement des AIP « Back-Office » et « Info-Média » ainsi que du Service de Formation Professionnelle.

Perspectives

- Aménagement d'un Centre De Jour spécialisé dans l'annexe de la maison principale à Boxhorn.
- Planification de nouvelles structures d'hébergement à Pétange pour 2023-2024.
- Transfert du foyer d'hébergement Hollerich à Olm.
- Recherche de sites qui se prêtent à la construction de nouveaux ateliers d'inclusion professionnelle. Une préférence est émise aux régions est et sud du Luxembourg.
- Déménagement de l'atelier « Céramique » au CRT Beckerich début 2020.
- Cofinancement du projet « Formation e-Pressé » par le FSE jusque fin juin 2020.

Utilité publique et don en confiance

Par arrêté grand-ducal du 06 juin 2003, Autisme Luxembourg a.s.b.l. a été reconnue organisme d'utilité publique pouvant recevoir des dons en espèces déductibles du revenu imposable. Autisme Luxembourg a.s.b.l. est signataire du « Code de bonne conduite des organismes faisant appel à la générosité du public ». Ce code de bonne conduite définit six engagements que les organismes adhérents entendent respecter : les droits des donateurs, une gestion désintéressée, une gestion rigoureuse, des actions de communication irréprochables, des actions de collecte de fonds irréprochables, une transparence financière à l'égard des donateurs. 32 fondations et associations sont déjà signataires

de ce code de bonne conduite. Un guide d'autoévaluation a été distribué aux membres. L'objectif de cette démarche consiste à leur proposer des repères en vue d'évaluer le respect des engagements du Code de Bonne Conduite et qui sont valables quels que soient les donateurs, le type d'activité, les publics visés ou encore la taille de la structure.



Organes et services

Conseil d'administration

Président : **Charles KAUFHOLD**

Vice-président : **François LINSTER**

Secrétaire : **Caroll KREMER**

Trésorier : **Patrick SCHILTGES**

Membres : **Michel BRACHMOND**
Mélanie BURK
Fernand KARP
Claudine NOSBUSCH
Monique PUTZ
Chantal STECKER

Aucun salarié de Autisme Luxembourg a.s.b.l. n'est membre du conseil d'administration. Monsieur Marc De Geest, directeur, est invité permanent aux réunions du conseil mais n'a pas de mandat délibératif.

Direction

Au 31 décembre 2019, la direction se compose comme suit :

- Marc De Geest, directeur ;
- Vincent Brack, chargé de direction ;
- Nathalie Oberweis, chargée de direction ;
- Danielle Philippi, chargée de direction ;
- Corinne Steichen, chargée de direction.

La mission de la direction consiste essentiellement à assurer la gestion quotidienne des services, à préparer et accompagner les projets de l'association et à participer activement aux activités des différentes instances du secteur du handicap.

Cette stratégie vise à favoriser la solidarité, la cohésion et les échanges de bonnes pratiques entre les gestionnaires du secteur, à renforcer le poids de celui-ci dans les négociations menées avec les financeurs et enfin à configurer et positionner au mieux Autisme Luxembourg a.s.b.l. dans un environnement légal, réglementaire et conventionnel en constante évolution.

Chefs de groupe

Pour la gestion des équipes, la direction est assistée par quatre chefs de groupe, qui travaillent au sein des équipes sur le terrain tout en assurant des tâches de coordination.

Au 31 décembre 2019, l'équipe des chefs de groupe se compose comme suit :

- Jennifer Even, chef de groupe « SFP » ;
- Barbara Saddi, chef de groupe « Foyer Hollerich » ;
- Sarah Cintrao, chef de groupe « Service Aide à Domicile » ;
- Cathy Soeder, chef de groupe « Ateliers » ;
- Joachim Thielen, chef de groupe « Foyer Boxhorn » .

Plateforme de coopération avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

Conformément aux conventions signées avec l'État, la direction a rencontré à différentes reprises les représentants de la division II (personnes handicapées) du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Administration

L'administration assure les tâches de l'accueil, du secrétariat, de la gestion des dossiers du personnel, de l'assurance dépendance et de la comptabilité. Elle compte quatre employés et un comptable.

Un informaticien assure la gestion du parc informatique.

Service technique

Le service technique d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. est assuré par trois techniciens.

Personnel en 2019

Le personnel employé par Autisme Luxembourg a.s.b.l. compte au 31/12/2019 :

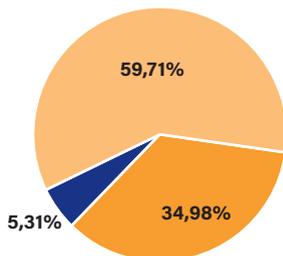
- Salariés encadrants : 101,225 ETP
- Salariés handicapés : 59,3 ETP
- Contrats d'apprentissage : 9 ETP

- Salariés encadrants
- Salariés handicapés
- Contrats d'apprentissage

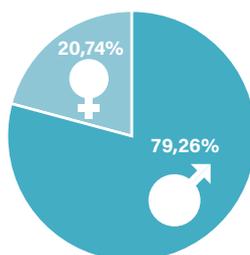
Généralités

(en ETP)	Hommes	Femmes	Total
Salariés encadrants	33,4	67,825	101,225
Salariés handicapés	47	12,3	59,3
Contrats d'apprentissages	0	9	9
Total	80,4	89,125	169,525

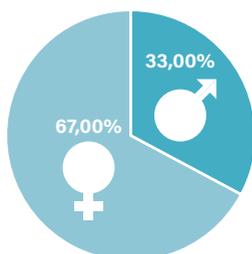
Répartition des salariés par statut



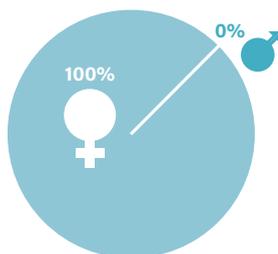
Salariés handicapés



Salariés encadrants



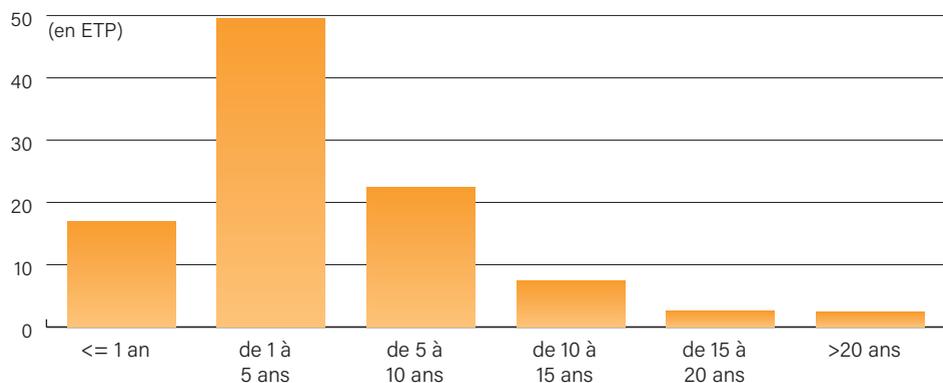
Apprentis



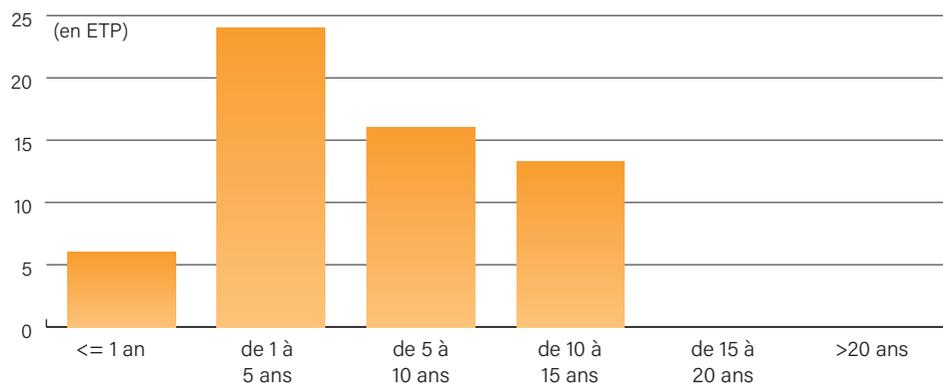
Ancienneté du personnel

(en ETP)	Salariés encadrants	Salariés handicapés	Apprentis	Total
<= 1an	16,925	6	4	26,925
de 1 à 5 ans	49,475	24	5	78,475
de 5 à 10 ans	22,475	16		38,475
de 10 à 15 ans	7,35	13,3		20,65
de 15 à 20 ans	2,575			2,575
> 20 ans	2,425			2,425
Total	101,225	59,3	9	169,525

Salariés encadrants

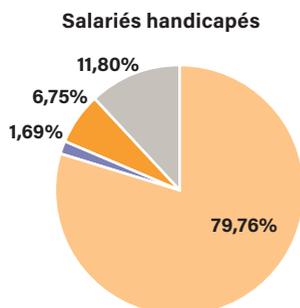
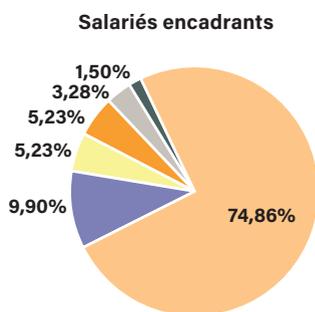


Salariés handicapés



Nationalité du personnel

(en ETP)	Salariés encadrants	Salariés handicapés	Apprentis	Total
luxembourgeoise	75,775	47,3	7	130,075
allemande	10,025	1		11,025
belge	5,3	0		5,3
portugaise	5,3	4	2	11,3
autre EU	3,325	7		10,325
Autre pays du monde	1,5	0		1,5
Total	101,225	59,3	9	169,525





CONFITURE DE CERISE
COMPTON

Ingredients:
Cerises 67%, sucre et
Peut contenir des noix
autodéshydratées

Qualification du personnel encadrant

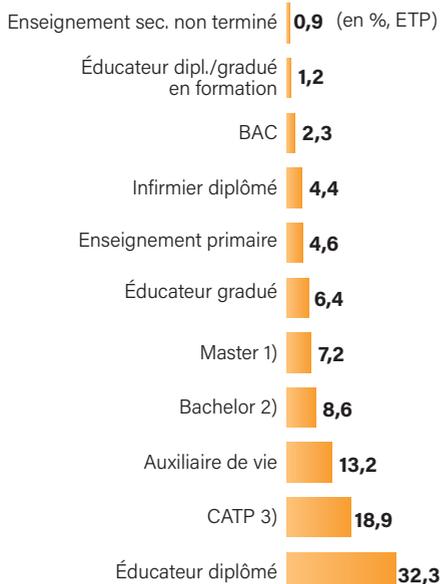
(en ETP)	Salariés encadrants	En %
Master 1)	7,25	7,2
Bachelor 2)	8,8	8,6
Éducateur gradué	6,5	6,4
Éducateur diplômé	32,575	32,3
Éducateur diplômé/gradué en formation	1,225	1,2
Infirmier diplômé	4,425	4,4
BAC	2,35	2,3
CATP 3)	19,075	18,9
Auxiliaire de vie	13,35	13,2
Enseignement sec. non terminé	1	0,9
Enseignement primaire	4,675	4,6
Total	101,225	100,0

1) économie, informatique, pédagogie, psychologie

2) ergothérapie, kinésithérapie, orthophonie, assistant social, infirmier gradué, éducateur gradué

3) céramiste, horticulteur, cuisinier, confiseur, vente, couture...

Salariés encadrants



Types de contrat du personnel encadrant

	Salariés encadrants et apprentis
CDI	117
CDD	5
Apprentissage	9
Total	131

Temps de travail du personnel encadrant

	Salariés encadrants et apprentis
100%	72
87,5%	3
75%	8
50%	15
autres	33
Total	131

Conventions

Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

3

conventions de financement

Ministère du Travail, de l'Emploi et de
l'Economie sociale et solidaire

1

convention de financement

ADEM - Service des Salariés Handicapés

1

convention de financement

Caisse Nationale de Santé

4

contrats d'aide et de soins (Réseau, ESI,
CSS) avec la Caisse Nationale de Santé en
vue de la prestation des actes de l'assu-
rance dépendance.

Qu'est-ce que l'autisme ?

Les troubles du spectre de l'autisme (TSA) font partie des troubles envahissants du développement (TED) présentant des symptômes au niveau des interactions sociales, de la communication et des comportements et/ou intérêts répétitifs et stéréotypés. La gravité ainsi que la manifestation des symptômes varient en fonction de la personne et de la présence/absence de déficience intellectuelle.

Un diagnostic spécifique à l'autisme est donc indispensable en vue de déterminer précisément

la nature et l'ampleur des TSA. Au Luxembourg, ce diagnostic est toujours posé par un médecin et habituellement une procédure assez longue et complexe, d'autant plus s'il se détermine à l'âge adulte.

L'autisme n'est pas une maladie, et ne peut donc pas être guéri. Néanmoins, à travers des prises en charge psycho-pédagogiques adaptées, les symptômes invalidants peuvent être réduits et les compétences sociales, pratiques et/ou de résolution de problèmes développées.

Possibles manifestations des TSA

- Altération qualitative des interactions sociales
- Altération qualitative de la communication
- Comportements et intérêts répétitifs et stéréotypés



Interactions inappropriées (p.ex. monologues, faux-pas, ...)



Contact physique inapproprié (trop de distance / manque de distance)



Intérêt excessif pour un sujet en particulier



Utilisation particulière du langage (p.ex. écholalie)



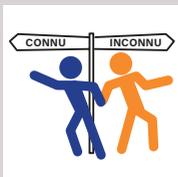
Eventuels îlots de compétences (talents)



Difficultés dans la reconnaissance ou expression émotionnelle (p.ex. rires inadaptés)



Pas de contact visuel ou regard fixe



Difficultés dans la gestion de changements



Stéréotypies / comportements bizarres



Particularités sensorielles (hypo- ou hypersensibilité aux bruits p.ex.)



Isolement social ou pas d'intérêt pour les contacts sociaux

Procédure d'admission

Les services de travail et de thérapie d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. accueillent des personnes qui répondent aux critères d'admission suivants :

- atteintes d'un trouble du spectre autistique selon DSM-V **et**
- ayant dépassé l'âge de la scolarité

Remarque : Si ces critères d'admission ne sont pas donnés, les personnes sont orientées vers une autre structure ou un autre organisme.

Phase 1 : Prise de contact

1. Demande écrite ou verbale de la part de la personne concernée, des parents, d'intervenants professionnels ou demande d'avis d'employabilité de la part de la Commission d'Orientation et de Reclassement (COR)

2. Premier entretien avec le demandeur

Un premier entretien avec le ou les demandeurs aura lieu dans un de nos services. Les objectifs de cette première prise de contact sont :

- La présentation de l'association et de ses services au demandeur.
- La présentation de la situation actuelle de la personne concernée par le demandeur.
- La concrétisation de la motivation du demandeur qui se traduit par une inscription sur la liste d'attente en vue d'établir un dossier d'employabilité et de proposer des mesures pour augmenter l'employabilité de la personne concernée.

Phase 2 : Elaboration d'un dossier d'employabilité

- Dans le cadre du service OPECE (Orientation Professionnelle et Empowerment des Compétences d'Employabilité) un dossier d'employabilité est établi pour avoir une image globale de la personne concernée.
- Proposition de mesures pour augmenter l'employabilité de la personne concernée dont une possibilité est un stage d'observation dans nos services.

Phase 3 : Organisation d'un stage d'observation et décision d'orientation

A la fin du stage d'observation, la commission d'admission décide si:

- la personne concernée va commencer sa formation dans le service de formation professionnelle (SFP) de Autisme Luxembourg a.s.b.l. ou
- la personne concernée va recevoir un contrat de travail dans les ateliers d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. ou
- la demande ne correspond pas pour les services d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. et une orientation sera faite vers une autre institution.

Service d'hébergement

Foyer Hollerich

Etablir une relation de confiance tout en offrant un lieu de vie serein ainsi que maintenir les compétences acquises et promouvoir l'évolution de la personne afin de promouvoir l'autonomie des usagers tels sont les objectifs principaux.

La mission est d'assurer l'accompagnement quotidien de la personne atteinte d'autisme. Etant donné que le bien-être de la personne encadrée passe en premier, le foyer est l'endroit dans lequel elle peut se sentir à l'aise, un endroit sécurisant dans lequel elle peut s'épanouir.

Il convient avant tout d'offrir aux usagers un endroit dans lequel ils peuvent, se laisser aller tenant compte du fait qu'ils sont encadrés toute la journée et que le travail leur coûte beaucoup d'énergie. Au foyer, ils peuvent se relaxer après une longue journée de travail.

Le foyer est également un lieu auquel ils peuvent laisser libre cours à leurs stéréotypes ou à d'autres comportements non appropriés qu'ils doivent refouler pendant la journée.

Une autre mission est de donner la possibilité à la personne atteinte d'autisme de pouvoir évoluer,

notamment d'acquérir de nouvelles compétences pour promouvoir son autonomie.

Pour pouvoir assurer un encadrement de qualité, un travail d'équipe ainsi qu'une collaboration étroite avec les familles est primordial.

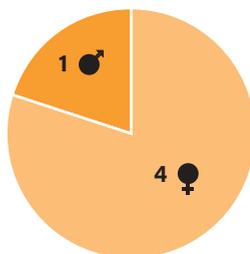
La plupart des heures de thérapie prennent lieu au CRT et non au Foyer. La psychologue vient une fois par mois au sein du foyer, pour « le groupe de parole » qui dure deux heures ayant pour but de favoriser la dynamique au sein du groupe des usagers

Le foyer ne propose pas d'activité spécifique, les usagers participent à des activités externes étant accompagnés par les encadrants. Les activités proposées au foyer sont plutôt des activités quotidiennes qui servent au bon fonctionnement du quotidien comme par exemple accompagner et aider les usagers dans leurs tâches domestiques. Le weekend, les usagers participent aux activités proposées par le Centre de loisirs ou bien proposent eux-mêmes des sorties.

En 2019, le personnel se constitue de 1 éducatrice graduée, 3 éducateurs, 2 auxiliaires de vie et 1 auxiliaire de vie en formation.

4
usagers qui bénéficient de l'assurance dépendance

Usagers encadrés





Foyer Boxhorn

Le foyer à Boxhorn offre une vie protégée à 10 résidents ainsi qu'un lit de répit temporaire. Depuis 3,5 ans, le groupe de vie habite dans le grand bâtiment rond qui a été largement reconstruit et modernisé en 2016 pour répondre au mieux aux besoins des résidents. Il est constitué des personnes atteintes de troubles du spectre autistique qui, en raison de leur âge ou de leur handicap, ont davantage besoin d'une prise en charge tant du côté des soins que du côté pédagogique. L'objectif est donc de créer une atmosphère familiale paisible de bien-être, d'intimité et de sécurité.

Le foyer offre non seulement un cadre de vie protégé, mais permet aux résidents de maintenir leurs compétences, de se former et - au mieux - d'améliorer leurs autonomies. C'est en fonction de leurs compétences que les résidents sont activement impliqués dans les tâches de la vie quotidienne.

L'observation et l'évaluation des compétences individuelles permettent de définir des objectifs à promouvoir.

La moitié des résidents participe activement à la vie professionnelle et travaille dans les ateliers d'inclusion professionnelle au CRT à Beckerich.

L'autre moitié reste à Boxhorn pendant la journée. Ils y sont soignés et sont impliqués dans la routine quotidienne. Les actes de soutien ou de thérapie sont proposés en alternance avec les activités de loisirs et les périodes de repos.

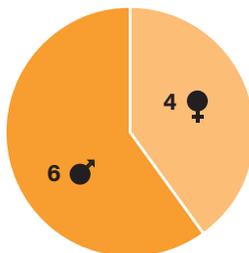
Les activités régulièrement proposées sont multiples telles que natation, bricolage, promenades à pied, Airtramp, jardinage, cuisine, visites, jeux de société, ferme pédagogique, bains relaxants.

L'équipe multidisciplinaire est en contact et en échange étroit avec les éducateurs, les

10

usagers qui bénéficient de l'assurance dépendance

Usagers encadrés



thérapeutes, les psychologues du CRT à Beckerich afin de garantir une qualité de soins et de soutien des résidents. Le contact et l'échange avec les familles des résidents constituent également un aspect important du travail quotidien. Afin de maintenir un bon contact personnel avec les familles respectives, plusieurs rencontres sont organisées

telles qu'une fête d'été, un café de l'Avent ou un brunch de printemps et des réunions par an.

En 2019, le personnel se constitue de 4 éducateurs, 4 infirmières, 3 aide-soignantes, 3 aides socio-familiales, 3 auxiliaires de vie et 2 auxiliaires de vie en formation.

Service aide à domicile

Depuis 2008, le SAD s'occupe des personnes atteintes de troubles du spectre autistique (TSA) en dehors de leur travail, dans leur sphère privée (domestique). De nombreuses personnes atteintes d'autisme, principalement celles avec le syndrome d'Asperger, vivent de manière autonome dans leur propre appartement ou s'efforcent de vivre de la manière la plus autonome possible. Le SAD offre une assistance aux personnes concernées dans toutes les domaines privés si besoin. L'objectif est d'atteindre ou de maintenir autant d'autonomie que possible. Les diverses prestations du SAD sont :

- Assistance pour le ménage
- Accompagnement dans le bureau et les tâches administratives
- Accompagnement des visites médicales

- Collaboration avec des clubs de soins, des services de soins, etc.
- Établissement et maintien de l'environnement social des personnes touchées
- Activités de loisirs sous forme d'activités individuelles
- Activités de groupe hebdomadaires
- Planification et réalisation de voyages en commun et de congés individuels

En 2019, 17 personnes atteintes de TSA dont 3 femmes et 14 hommes sont suivies par une équipe de 6 personnes.

1547 suivis individuels et 57 activités en groupe sont assurés en 2019. En outre, un voyage de groupe de huit jours en Grèce a été organisé.



Service psycho-pédagogique

En 2019, le service se compose comme suit : 1 pédagogue, 1 éducateur, 1 sophrologue, 1 musicothérapeute gradué et 5 psychologues dont 2 psychothérapeutes.

L'objectif du service est d'accompagner le bénéficiaire dans son projet individuel tant professionnel que psycho-social afin d'atteindre un épanouissement personnel. Les intervenants essaient de se rapprocher de cet objectif en travaillant en réseau ainsi qu'en équipe multidisciplinaire. Par des séances psychologiques individuelles, des groupes d'entraînement aux habilités sociales, des entretiens avec la famille ou des professionnels externes, l'équipe psycho-pédagogique évalue les compétences de la personne et l'aide à se rapprocher de ses objectifs.

Outre l'accompagnement et soutien de la personne concernée, les missions du service englobent également le soutien et le conseil des équipes éducatives, le travail conceptuel interne, l'offre de formation interne et externe ainsi que la fonction consultative

et d'expertise concernant les troubles du spectre de l'autisme pour toute personne en demande.

Le rôle du sophrologue est de constituer avec la personne encadrée une « boîte à outils » individuelle rassemblant les méthodes les plus appropriées pour son bien-être (exercices de respiration, visualisations, relaxation progressive...).

L'effet thérapeutique de la musique et de l'activité musicale peut s'étendre à de nombreux domaines, comme p.ex. la perception, la capacité de contact, la motricité ou le bien-être, pour en citer que quelques-uns. Suite à son large spectre d'action, la musicothérapie repose sur une approche holistique. Elle peut se pratiquer aussi en complément à d'autres méthodes thérapeutiques, telles que ergothérapie, orthophonie ou thérapie de la parole.

3625

heures de thérapies individuelles

Service soins-santé

Le service soins-santé se compose comme suit :

Service de coordination de l'assurance dépendance ;

- Service d'infirmierie ;
- Service d'ergothérapie ;
- Service de logopédie.

Il a les missions suivantes :

- maintien et promotion de l'autonomie dans le respect mutuel de nos usagers, des familles et de l'environnement ;
- prise en charge globale et participation dans la vie active des usagers et de leurs familles ;
- prévention de la dégradation de la santé dans toutes ses dimensions ;
- travail selon le cadre de déontologie dans le cadre légal.

1. Début 2019:

66

usagers bénéficiaires de l'AD:
18 femmes et 48 hommes

Pour 59 des 66 usagers, Autisme Luxembourg a.s.b.l. est le réseau principal ; pour les 7 autres, l'association figure en tant que sous-traitant.

- 7 bénéficiaires de l'AD sont accompagnés par le service aide à domicile (SAD).
- 6 bénéficiaires de l'AD profitent du centre de loisirs (CDL) d'Autisme Luxembourg a.s.b.l.

Depuis le 1.1.2018, une nouvelle loi sur l'AD est entrée en vigueur. Suite à cette réforme, il y a eu des changements importants dans le mode de facturation et dans le langage professionnel. En milieu de l'année 2018, Autisme Luxembourg a.s.b.l. a pris la décision de créer un service de coordination conforme à la nouvelle loi et à ses obligations légales. Le nouveau service a mis en place une nouvelle forme de documentation pour les différents services d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. : le centre de jour, l'hébergement, le centre de loisir, le service d'aide à domicile, les ateliers d'inclusion professionnelle ainsi que pour les intervenants spécialisés.

2. Au cours de l'année 2019:

9

réévaluations

1

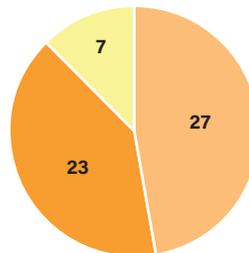
première demande avec l'accord de l'AD

1

bénéficiaire a changé son réseau principal suite à un changement de son lieu de vie

- Réunions d'information et d'orientation avec des familles en individuel
- Réunions de consultation en interne pour la préparation des différents dossiers
- Réunions de coordination au niveau national

57 réunions diverses



3. Fin 2019 :

60

usagers bénéficiaires de l'AD dont l'association est le réseau principal:
16 femmes et 44 hommes

Service d'infirmierie

Visite médicale

159 heures

visites médicales externes

156 heures

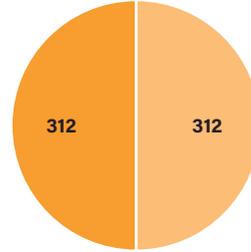
visites médicales internes
du généraliste

624

passages à l'infirmierie petite
plaie/ intervention médicale

624 heures d'intervention

- interventions dans la salle à manger au CRT
- interventions lors de l'activité douche



Travail administratif

70 heures

réunions diverses

144

rapports divers

Service d'ergothérapie

Intervention

85 interventions

entraînement et apprentissage
au travail et suivi ponctuel sur
demande spécifique

142 heures

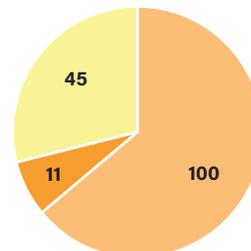
entraînement et appren-
tissage dans la salle à
manger au CRT

prévention

diverses interventions
dans les ateliers, au
SFP et CDJ

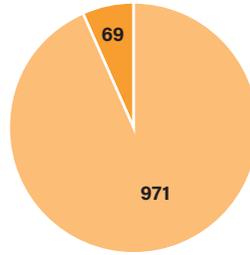
- réunions diverses internes
- réunions/réévaluations dans le cadre de l'assurance dépendance
- réunions interdisciplinaires dans le cadre du PASP

156 réunions diverses



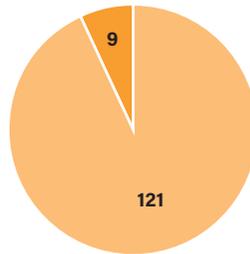
- thérapie en individuel auprès de 58 usagers
- thérapie en groupe

1040 heures de thérapie



- rapports internes
- rapports en lien avec l'assurance dépendance

130 rapports divers



Service de logopédie

630,5

505,5 heures

thérapie en individuel auprès de 28 usagers
du CRT

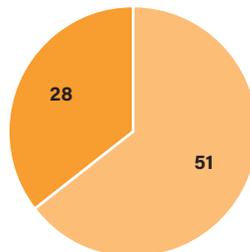
125 heures

entraînement et apprentissage

et mise en place de fiches de communications, divers systèmes des symboles et d'images (p. ex. PECS), entretien et actualisations des aides de communications électroniques

- rapports internes pour l'institution
- rapports en lien avec l'assurance dépendance

79 rapports divers



Service de formation professionnelle

Le SFP accueille des personnes atteintes d'un trouble du spectre autistique qui ont terminé leur scolarité et aimeraient préparer leur entrée dans la vie active.

L'objectif est de leur proposer une formation professionnelle, adaptée à leurs besoins spécifiques, afin que les personnes concernées puissent être orientées, soit vers un atelier d'insertion professionnelle, soit vers le marché ordinaire du travail, soit vers un service d'activité de jour.

Le SFP pourrait actuellement accueillir jusque 20 étudiants. La durée de la formation s'étend de 1 à 3 ans, selon les objectifs individuels fixés par chaque candidat. Elle se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique. Les étudiants sont divisés en deux groupes différents en tenant compte de leur niveau d'autonomie comme de leurs besoins spécifiques. L'apprentissage est ainsi centré sur un programme individuel en tenant compte de l'acquisition et du développement des compétences personnelles. Le personnel spécialisé met en place des plans individuels pour promouvoir les compétences et ainsi augmenter le niveau d'autonomie de la personne concernée.

Ses missions principales sont :

- Réalisation d'un bilan de compétences
- Mise en place d'un programme de formation individualisé (théorique et pratique)
- Accompagnement spécialisé

Les activités proposées sont :

Compétences scolaires classiques

- Lecture et écriture
- Calcul
- Différenciation et attribution
- Informatique
- Droits et devoirs
- Attitude de travail
- ...

Compétences globales

- Hygiène
- Nutrition
- Mobilité
- Conscience générale du corps
- Orientation spatio-temporelle
- ...

Matières spécifiques en rapport avec le trouble autistique

- Entraînement des habilités sociales
- Communication
- Interaction sociale
- ...



Formation pratique

- proposée au sein des différents ateliers d'insertion professionnelle du Centre Roger Thelen
- Céramique
- Cuisine
- Jardinage
- Imprimerie
- ...



Total des places	♀	♂	Admissions 2019	Sorties 2019
15	2	13	4	8

Tableau : Places occupées au SFP en 2019

En 2019, le SFP a accueilli 15 étudiants atteints de troubles du spectre de l'autisme. Neuf stagiaires ont terminé leur formation, dont trois ont été embauchés comme salariés handicapés dans nos ateliers d'insertion professionnelle en 2019. Les autres auront un contrat de travail dès début 2020.

Au courant de l'année 2019, l'équipe spécialisée du SFP a eu plusieurs changements dans le nombre des effectifs. En décembre 2019, l'équipe se composait de deux éducateurs diplômés, de deux pédagogues spécialisés et d'un psychologue diplômé.

Durant l'année, trois semaines de réflexion en interne (sans les stagiaires) ont été organisées où le personnel du SFO évaluait les progrès réalisés par les stagiaires et fixait les objectifs pour le trimestre à venir : répartition des ateliers, évaluations individuelles, bilans annuels, élaboration du programme, formation interne....

En dehors des activités proposées, le service a organisé pendant l'année une porte ouverte pour les parents des stagiaires comme des rendez-vous individuels pour les familles. De plus, 9 sorties ont été réalisées dans le cadre des cours d'entraînement des habilités sociales.



Centre de loisirs

Le CDL est un service qui propose des activités ludiques.

Il est divisé en deux groupes distincts. Le mardi et le jeudi, il est ouvert aux adolescents du système scolaire qui sont accueillis à partir de 12 ans.

Le samedi, les activités sont ouvertes aux adultes des ateliers d'inclusion professionnelle à partir du moment où ils quittent le système scolaire. Il n'y a aucune limite d'âge.

L'objectif du CDL est de viser une inclusion dans la société par le biais d'activités récréatives. De par ce fait, les activités s'effectuent majoritairement en dehors des locaux du CDL.

L'accent est mis sur les règles de comportements en société, sur l'autonomie de pouvoir retrouver des personnes de même âge, mais surtout, sortir du cocon familial, du cadre des ateliers d'inclusion professionnelle et s'ouvrir au reste du monde.

Chaque participant reçoit un programme avec les activités du mois et s'inscrit à celles qui l'intéressent.

Les activités sont très variées:

- Activités culturelles : city trip, musée, théâtre, concert, exposition,...
- Activités sportives : Airtramp, piscine, bowling, marche,...

Actuellement 18 personnes, dont 7 femmes et 11 hommes sont accueillies dans les deux groupes.



Centre de jour

Le CDJ est une structure d'accueil journalière dans l'enceinte du CRT s'adressant aux personnes atteintes de troubles du spectre autistique et n'ayant pas/ plus de statut de salarié handicapé dans les ateliers d'inclusion professionnelle. Les objectifs de cette structure sont primordialement le bien-être des bénéficiaires, pour lesquels un programme diversifié est proposé au quotidien.

Une équipe pluridisciplinaire composée de 7 éducateurs et 5 auxiliaires de vie travaillent en système de roulement journalier encadre le groupe de 7 personnes autistiques (4 hommes et 3 femmes) et essaye de leur offrir un programme diversifié touchant les domaines suivants:

- Le bien-être en général (relaxation, promenades, stimulation basale, Airtramp...)
- Sorties adaptées à leurs besoins (piscine, Asinerie, excursions à Munshausen, Alpacas....)
- Le volet ludique et la conservation de leurs capacités: (jeux, motricité, puzzles, chant et musique,...)
- Soins/santé: suivre les démarches définies par l'assurance dépendance (douche, lavage des dents, soins des ongles,...)

Les bénéficiaires du CDJ profitent tous de l'assurance dépendance et font donc usage de diverses thérapies comme la kinésithérapie, l'entretien psychologique, l'ergothérapie et la musicothérapie. Ainsi ils profitent des soins tels que le lavage des dents, la douche et le travail sur le schéma corporel en général qui sont documentés de manière méticuleuse.

Les activités proposées dans le cadre de l'accueil journalier des bénéficiaires visent surtout au bien-être et à la stimulation de leurs sens. Pour soutenir et exercer l'inclusion, des sorties en piscine, des visites dans des restaurants de temps à autre, le contact avec des animaux et les promenades forment une partie essentiellement importante du travail au CDJ.

Etant donné qu'un Airtramp se trouve à l'enceinte du CRT ainsi qu'un hall sportif juste à côté, cela permet de travailler le sens d'équilibre des bénéficiaires.

Afin de promouvoir le plus longtemps possible les capacités dont ils disposent, des activités ludiques sont proposées au quotidien: des puzzles et des jeux de rassemblement, de société et de concentration, comme le memory, pour entraîner l'endurance et la capacité de concentration. Le dessin et le bricolage aident à renforcer la créativité et la motricité fine, qui risquent assez souvent de dégrader rapidement suite à leur diagnostic.

La musique et le chant offrent en premier lieu une forme d'expression rythmique et soutiennent en partie l'évacuation du stress ressenti. En plus, la promotion de l'expression verbale et la concentration sont formés de manière rigolote sans donner la notion de « travailler sur... ».



Ateliers d'inclusion professionnelle

En 2019, des changements sont intervenus dans les sites de « Autisme Luxembourg a.s.b.l. » où sont implantés les ateliers d'insertion professionnelle (AIP) accueillant des personnes atteintes d'autisme et justifiant du statut de salariés handicapés.

D'une part, la « Keramikfabrik » qui était en fonction depuis l'année 2000 sur le site de la Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette a été démantée et relocalisée dans le bâtiment central du département « Ateliers d'Insertion Professionnelle » du « Centre Roger Thelen » à Beckerich. C'est sur demande des responsables de la Kulturfabrik, en recherche de nouveaux locaux pour le développement de leurs propres activités qu'il a été mis fin au contrat de location de la Keramikfabrik ce qui a induit le déménagement de l'ensemble des activités de cet atelier dans le courant du mois de décembre 2019.

D'autre part, de nouveaux locaux ont pu être loués dans l'ancienne école d'Useldange, totalement rénovée par la commune. Ces nouveaux locaux ont permis l'implantation, à partir de septembre 2019, de l'atelier Info-Média et Back-Office (au rez-de-chaussée) ainsi que le transfert du service de formation professionnelle (au 1er étage).

Cette installation à Useldange d'une partie des activités de travail et de formation initialement opérationnelles sur le site de Beckerich a permis de libérer des locaux dans le CRT à Beckerich en vue de réinstaller la Keramikfabrik et d'initier une nouvelle activité de mise au travail par le lancement de l'atelier « Laser-Tec » qui est actif dans le domaine de la gravure et de la découpe au laser sur diverses matières (carton, papier, bois-MDF, plexiglas, verre, pierre, tissu ...).

Parallèlement, Autisme Luxembourg a.s.b.l. a réorganisé en 2019 l'implantation en interne de divers ateliers et activités au sein du Centre Roger Thelen afin que chaque équipe puisse bénéficier de la meilleure infrastructure possible.

Les objectifs principaux de tous ces ateliers sont identiques : il s'agit de proposer des emplois

adaptés à des personnes atteintes d'autisme qui ne sont pas - ou pas encore - en mesure d'intégrer le marché ordinaire du travail.

Par le biais d'un encadrement très individualisé, l'équipe encadrante veille à les faire participer au travail de production et à favoriser le développement de leurs compétences. Les AIP ont donc une double mission :

- La participation de la personne atteinte d'autisme aux processus de travail dans un cadre adapté;
- L'insertion professionnelle sur le marché de l'emploi grâce à un apprentissage des compétences nécessaires et à l'organisation de stages en entreprises.

Ainsi, fin de l'année 2019, deux ateliers étaient donc nouvellement installés à Useldange :

- Atelier Back-Office (atelier de digitalisation et d'archivage numérique)
- Atelier Info-Média (édition numérique notamment du journal Konterbont)

De même, les Ateliers d'Insertion Professionnelle du Centre Roger Thelen à Beckerich ont proposé 9 autres domaines de mise au travail en 2019 :

- Atelier Jardinage (culture fruitière et maraîchère et petits bois d'allumage)
- Atelier Céramique (moulage ou montage d'articles en céramique)
- Atelier Confiserie (confitures, pâtes de fruits, bonbons gommés)
- Atelier Imprimerie (impression digitale)
- Atelier Papier (articles en papier recyclé)
- Atelier Cuisine (repas, sandwiches, traiteur)
- Atelier Couture (sacs, jeux et articles en tissu recyclé ou imprimé)
- Atelier Buanderie (lavage de linge et de tricotés de sports)
- Atelier Laser-Tec (découpe et gravure d'objets au laser)

En 2019, ce sont donc 11 ateliers qui ont été en activité chaque jour. Ils ont été gérés par en moyenne 40 encadrants (personnel de métier et personnel éducatif) qui ont accompagné 60 salariés encadrés atteints d'autisme (59,3 ETP). Ensemble, ils ont produit de nombreux articles de qualité et ils ont assuré des services dans des domaines divers, parfois très spécialisés, afin que chaque salarié encadré puisse s'épanouir dans une activité de travail qui corresponde au mieux à ses aptitudes et souhaits professionnels. Par ailleurs, 4 apprenties dans la formation d'auxiliaire de vie, 2 apprenties dans la formation d'aide ménagère et une apprentie dans la formation d'aide en cuisine ont assuré également une aide dans le fonctionnement de certains ateliers. De plus, 2 à 3 personnes ont été affectées temporairement dans l'un ou l'autre atelier, dans le cadre d'une convention de travaux d'utilité collective (ONIS) ce qui a assuré souvent une bonne aide dans la production.

En 2019, le chiffre d'affaires global pour tous les AIP a encore augmenté d'environ 2,5% rapport à celui réalisé en 2018. Dans certains ateliers, le volume de prestations a bien augmenté grâce à l'apport de nouveaux clients importants. Ainsi, la buanderie a pu tripler son chiffre d'affaires en 2019 en assurant le lavage et placement de près de 2.000 essuie-mains chaque semaine dans divers ministères.

D'autres ateliers ont quasi atteint leurs limites de production compte tenu des ressources de production (personnel de production, personnel encadrant et encadré, infrastructure et matériel de production). Comme chaque année, les ateliers sont de plus en plus (re)connus pour leur savoir-faire et de nouveaux marchés et clients se sont encore présentés en 2019 ce qui a permis de développer la production et donc aussi les postes de travail quand cela est encore possible dans certains ateliers.

En 2019, 5 usagers du service de formation professionnelle ont pu débiter leur contrat de travail en tant que salarié handicapé au sein des AIP. Pour des raisons de santé, une salariée handicapée a profité d'un reclassement interne avec diminution de sa tâche à 32 heures par semaine et il a été mis fin au contrat de travail d'un salarié handicapé qui a été réorienté vers un statut de non travailleur et vers une prise en charge dans le centre de jour de Autisme Luxembourg a.s.b.l. Un autre salarié handicapé a décidé de ne plus continuer à venir travailler dans les ateliers d'Autisme Luxembourg et il a été mis fin à son contrat de travail. Durant l'année 2019, l'association a encore assuré la gestion administrative de plus d'une dizaine de dossiers de demandes en obtention du statut de salarié handicapé et/ou d'avis d'orientation professionnelle vers ses AIP en vue de préparer de nouvelles mises sous contrat de travail, dès 2020, pour des usagers du service de formation professionnelle en 2019.

Comme déjà auparavant, le service de formation professionnelle et les AIP sont restés confrontés en 2019 à de nombreuses demandes de prises en charge qui font l'objet d'une liste d'attente très importante (près de 20 personnes en attente à (très) court terme d'une insertion socio-professionnelle en milieu protégé et plus de 50 personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme (TSA) en attente d'une aide spécialisée (par exemple, jobcoaching ou social training). Cet encadrement ou soutien est indispensable en vue de les aider à assurer ou préserver une insertion socio-professionnelle singulièrement sur le marché ordinaire du travail ou vers les AIP d'Autisme Luxembourg as.b.l. si besoin.

Encore durant l'année 2019, les demandes d'insertion professionnelle, à terme, dans les AIP, sur base d'un contrat de travail sous le statut de salarié handicapé, restent toujours très importantes puisqu'elles sont liées aux personnes qui sont, soit en fin de cycle de formation professionnelle dans

l'association, soit aux personnes qui sont orientées vers les ateliers d'Autisme Luxembourg a.s.bl. par des opérateurs privés et publics ou encore des partenaires extérieurs (COR, CTSA, centre de compétences, COSP-HR,...). Généralement, entre 5 à 8 personnes sont donc susceptibles d'être engagées chaque année dans les AIP, selon les ressources disponibles en termes de personnel d'encadrement et de postes de travail dans chaque atelier.

Ces engagements permettent de libérer des places dans le service de formation professionnelle (SFP) qui peut alors accueillir de nouveaux candidats à l'insertion dans les ateliers. Avant leur entrée en SFP, ces candidats effectuent un stage d'observation de minimum 3 mois à temps plein dans les ateliers. Ainsi, 10 nouveaux stagiaires ont débuté, soit en janvier ou en septembre, un stage d'observation dans les AIP en 2019. Ils ont donc été intégrés temporairement dans les ateliers, soit à temps plein durant leur stage d'observation, soit à temps partiel par la suite (3 jours par semaine) dans le cadre de leur entrée dans un projet de formation professionnelle. Avec ces nouvelles entrées en 2019, le taux maximal d'occupation est donc atteint dans plusieurs ateliers de travail. Fin 2019, il reste encore quelques postes de travail disponibles, certains jours et dans certains AIP, sur base de l'espace disponible et des postes de travail vacants mais aussi selon les possibilités qui seront garanties à l'avenir par le budget de fonctionnement afin de pouvoir assurer le personnel nécessaire pour assurer une qualité et une efficacité suffisantes dans le travail d'encadrement et de production en lien avec les personnes atteintes de TSA.

Comme chaque année, depuis l'extension des bâtiments en 2014, l'association a encore veillé en 2019 à réorganiser ponctuellement certaines activités de travail afin de pouvoir assurer au maximum à Beckerich, environ 85-90 postes de formation ou de travail et 10 places occupationnelles. Ces

postes sont à répartir entre les salariés handicapés et les usagers des 3 principaux secteurs d'activités que sont les ateliers de travail (+/- 65-70 salariés handicapés), le service de formation professionnelle (+/- 20 places de formation dont la partie pratique professionnelle est intégrée dans le fonctionnement des ateliers) et le centre d'activités de jour (8 à 10 places).

Comme toujours, le cadre du personnel a encore évolué, en 2019, sur base de changements requis suite à des départs ou remplacements pour des raisons diverses (départs délibérés, congé de maternité, congé parental, congé sans solde...). Ainsi, 23 personnes ont été engagées en 2019 au sein des divers services de l'association dont beaucoup sont en lien quotidien avec le fonctionnement des ateliers.

Un objectif important encore en 2019 fut d'assurer un personnel de métier et éducatif suffisant et compétent dans les ateliers afin de répondre adéquatement au profil des personnes à encadrer et à l'évolution quantitative et qualitative des activités économiques à initier en vue d'assurer régulièrement le développement des activités et donc de nouvelles places de travail. Ainsi, en 2019, une technicienne responsable de la production au sein du nouvel atelier de gravure et découpe Laser-Tec a été engagée.

Autisme Luxembourg a.s.bl. a également engagé au dernier trimestre 2019, un gestionnaire-coordonateur en vue de préparer le lancement en 2020, d'un nouveau projet au sein de l'atelier Back-Office qui est cofinancé par l'Union européenne (Feader), l'Etat luxembourgeois (Ministère de l'Agriculture) et l'ensemble des communes membres des divers Groupes d'Action Locale (GAL). Il vise à assurer la préservation virtuelle du patrimoine culturel et historique régional et son accessibilité numérique, par la digitalisation et l'indexation de documents et de supports d'intérêt général, avant qu'ils ne se

détériorer irrémédiablement et ne disparaissent à tout jamais !

Par ailleurs, durant l'année 2019, le personnel a pu bénéficier de multiples formations externes ou internes complémentaires en vue de renforcer ses compétences professionnelles ainsi que la qualité globale de l'encadrement des salariés handicapés dans les ateliers.

En 2019, 16 étudiant(e)s issu(e)s de multiples écoles du pays et de l'étranger, ont réalisé un stage dans les ateliers ou dans le service de formation professionnelle ce qui a permis ponctuellement de consolider l'encadrement. En outre, 2 stages du SVN (Service National Volontaire) de jeunes encadrés par le Service National de la Jeunesse ont été organisés dans les ateliers.

L'association a veillé encore en 2019 à procéder au développement ou la modernisation de certains équipements de production par le biais d'achats ou de leasing de matériels plus performants (nouveau matériel de jardinage, nouvelles camionnettes, équipement audio-visuel dans la salle de réunion, machine à laver industrielle de grosse capacité, nouvelle centrale téléphonique...). De plus, un budget conséquent a été réservé en 2019 en vue de procéder au remplacement d'une très grande partie du parc informatique qui était obsolète depuis longtemps parfois dans beaucoup d'ateliers et d'autres services de l'association.

En 2019, l'association a participé à 27 manifestations externes (marchés divers, expositions, braderies, activités culturelles...) durant lesquelles elle a proposé un stand de vente de ses produits. Elle a aussi informé le public sur la problématique de l'autisme et sur les services qu'elle offre pour y répondre. Ces activités se déroulent dans l'ensemble du pays. Elle a en plus assuré une présence quotidienne, durant plusieurs jours ou semaines, lors notamment des marchés de Pâques

au Cactus Belle Etoile et au marché de Noël à la City Concorde durant lesquels ses produits ont eu beaucoup de succès.

Comme toujours, ces activités annexes et complémentaires ont été assurées en 2019 non seulement par le personnel de l'association mais aussi par des bénévoles et sympathisants de l'association sans lesquels ces activités ne pourraient se réaliser avec une telle variété, ampleur et fréquence.

Par ailleurs, l'atelier cuisine a réalisé en 2019 plusieurs repas, banquets ou services traiteur pour des groupes externes (buffets froids ou chauds, pains surprises, canapés,...).

Comme chaque année, l'association a aussi continué à accueillir de nombreux groupes de visiteurs au Centre Roger Thelen à Beckerich. Ces visites ont permis à des membres d'associations et d'organismes divers, à titre professionnel ou privé, de découvrir l'association et son projet éducatif. Par ailleurs, à l'occasion des visites des ateliers, l'association a pu faire connaître les réalités des TSA et faire découvrir le savoir-faire des salariés handicapés à travers les produits de qualité qu'ils réalisent chaque jour, avec l'appui et le professionnalisme du personnel de métier et des éducateurs.

Enfin, afin de garantir et renforcer un développement qualitatif continu, des groupes de travail composés de membres du personnel de l'association se sont tenus, encore durant l'année 2019, en vue d'améliorer encore divers supports de communication (site internet, digitalisation de supports pédagogiques, journal interne Infotisme, alimentation de qualité) ou de développer les gammes de services et produits (cellule de recherche et développement) afin de s'adapter aux nouvelles attentes des clients commerciaux en terme d'offre, de qualité et d'originalité dans les produits et services d'Autisme Luxembourg a.s.b.l.



KONTERBONT

Lëtzebuerg kenneléieren | Lëtzebuergesch léieren

Verbesser deng lëtzebuergesch Sproochkenntnisser
an erweider däi Wuertschatz!

Mam KONTERBONT, där éischer komplett
digitaler Zeitung op Lëtzebuergesch!

An eelef Rubricke fënns du all zwee Méint
spannend an informativ Artikeler ronderëm
d'Lëtzebuurger Land a seng Leit. Iwwert dem
Liese léiers du nei Wierder kennen a verbessers
deng Aussprooch.

Probéier et aus!



www.konterbont.com/download/

Projets cofinancés par le FSE

Formation e-Press

Ce projet a pour objet de promouvoir, par le biais d'un cycle de formation « e-Press », la mise à l'emploi des personnes atteintes d'autisme (principalement atteintes du Syndrome d'Asperger), qui malgré de réelles aptitudes professionnelles, notamment dans le domaine informatique, restent encore assez éloignées d'une insertion potentielle sur le marché du travail.

Ces personnes peuvent acquérir de nouvelles compétences, notamment dans les nouvelles TIC, moyennant une formation théorique adaptée individuellement.

Les nouvelles TIC sont sans cesse en développement, notamment à travers l'émergence continue de nouvelles applications et supports informatiques qui incitent irrémédiablement à de nouveaux modèles de communication.

Le cycle de formation « e-Press » s'intègre dans le cadre d'une activité de presse numérique et de gestion de médias sociaux, au sein d'une équipe éditoriale du premier journal électronique au Luxembourg, dénommé « Konterbont », axé sur la promotion de la vie au Luxembourg et l'usage conventionnel de la langue luxembourgeoise. Il propose un éventail de modules de formation dans les nouvelles TIC qui seront divisés en trois niveaux de spécialisation, à savoir « small », « medium » et

« large », ce qui permet d'adapter la formation à la motivation, l'utilité et au niveau de préqualification du participant.

Les modules de formations sont proposés progressivement aux apprenants selon le plan de cours initialement prévu. Toutefois, l'accent est régulièrement davantage porté sur l'apprentissage plus poussé, pour un maximum d'apprenants sur certains modules car un maximum de compétences dans ces domaines est indispensable en vue de pouvoir collaborer à la gestion des contenus rédactionnels principalement dans le cadre de la revue « KONTERBONT ».

Par ailleurs, les aspects plus théoriques sont adaptés à chaque personne formée au sein de l'atelier ce qui permet de l'aider à progresser au mieux dans le renforcement de ses compétences et ses aptitudes professionnelles. De plus, chaque personne peut ainsi, selon son propre rythme et niveau d'apprentissage, essayer de répondre au mieux aux différentes tâches concrètes à assurer afin de pouvoir soutenir en équipe, un bon déroulement et avancement dans l'élaboration du journal électronique « KONTERBONT ».

Depuis son lancement début 2018, le projet Formation e-Press a pu activer jusqu'à décembre 2019 72/86 modules de formation et délivrer 224/258 attestations à 16 participants.



Autisme Luxembourg a.s.b.l.

R.C.S. Luxembourg F 5176

Comptes annuels et rapport
du réviseur d'entreprises agréé

31 décembre 2019

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de AUTISME Luxembourg Association sans but lucratif, (« l'Association ») comprenant le bilan au 31 décembre 2019 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables applicables à l'Association définis par le Conseil d'Administration tels que détaillés dans la note 2 aux comptes annuels.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Association conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux principes comptables spécifiques qu'il a retenus, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent tes opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

FIDUCIA AUDIT S. à r. l.
Cabinet de révision agréé



Réviseur d'entreprises agréé
Robert ZAHLEN

Luxembourg, le 25 mai 2020

AUTISME Luxembourg A.s.b.l.

R.C.S. Luxembourg F 5176

BILAN

au 31 décembre 2019

ACTIF	Notes	2019 EUR	2018 EUR
ACTIF IMMOBILISE		9 585 089,70	9 580 782,34
Immobilisations corporelles	3	9 583 089,70	9 578 782,34
Immobilisations financières		2 000,00	2 000,00
ACTIF CIRCULANT		5 196 040,74	1 562 821,75
Stocks		82 930,58	88 642,46
Créances		1 403 574,49	1 117 743,59
Créances résultant de ventes et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1 246 693,75	974 288,81
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		156 880,74	143 454,78
Valeurs mobilières	4	3 422 319,09	-
Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux		287 216,58	356 435,70
TOTAL ACTIF		<u>14 781 130,44</u>	<u>11 143 604,09</u>
PASSIF			
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	4	4 741 689,44	1 301 390,15
Fonds associatifs		78 247,67	78 247,67
Fonds dédiés sur dons		3 422 319,09	-
Résultats reportés		1 223 142,48	1 169 115,06
Résultat de l'exercice		17 980,20	54 027,42
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL	5	8 805 580,20	8 819 139,72
DETTES		1 233 860,80	1 015 374,22
Dettes envers des établissements de crédit	6		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		31 494,31	31 081,61
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		85 434,62	116 374,53
Acomptes reçus sur commandes			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		11 600,00	11 600,00
Dettes sur achats et prestations de services			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		606 470,69	359 891,04
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale			
Dettes fiscales		163 192,44	169 164,21
Dettes au titre de la sécurité sociale		259 710,03	220 931,25
Autres dettes			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		75 958,71	106 331,58
COMPTES DE REGULARISATION		-	7 700,00
TOTAL PASSIF		<u>14 781 130,44</u>	<u>11 143 604,09</u>

AUTISME Luxembourg A.s.b.l.
R.C.S. Luxembourg F 5176
COMPTE DE PROFITS ET PERTES
au 31 décembre 2019

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	Notes	2019 EUR	2018 EUR
Chiffre d'affaires net	7	3 814 058,06	3 412 520,67
Autres produits d'exploitation	8	6 044 719,93	5 628 076,20
Variations de stock de produits finis		11 870,27	7 469,70
Dotations aux amortissements sur subventions d'investissement	5	340 205,84	318 064,66
Matières premières et consommables et autres charges externes			
- Consommations de matières premières		(606 126,99)	(584 709,76)
- autres charges externes		(677 421,29)	(508 144,61)
Frais de personnel	9		
- Salaires et traitements		(7 254 770,21)	(6 813 925,78)
- Charges sociales couvrant les salaires et traitements		(1 063 418,67)	(1 007 921,67)
Corrections de valeur			
- Sur immobilisations corporelles	3	(404 519,84)	(370 989,17)
Autres charges d'exploitation		(180 776,05)	(21 333,67)
Autres intérêts et produits assimilés		763,86	928,29
Intérêts et charges assimilées		(4 562,99)	(4 154,71)
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	10	(2 041,72)	(1 852,73)
Résultat de l'exercice		17 980,20	54 027,42

NOTE 1- GENERALITES

AUTISME Luxembourg A.s.b.l. est une association sans but lucratif de droit luxembourgeois qui a pour objet la fondation, le développement et la gestion de toutes œuvres préventives et curatives, de centres éducatifs et de foyers pour enfants, adolescents et adultes autistiques ainsi que la recherche de l'intégration continue à tous les niveaux des sujets qui lui sont confiés. Le siège social de l'association se situe à Beckerich.

Aucune obligation ne lui est faite quant à la présentation de ses comptes annuels. L'association est exempte de tous impôts sur le résultat.

L'exercice social commence le 1er janvier pour se clôturer le 31 décembre.

En date du 6 juin 2003, l'association a été reconnue d'utilité publique par publication d'un arrêté Grand-Ducal.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION

Principes généraux

L'association tient sa comptabilité en Euro (EUR). Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises dans le secteur associatif, complétés des dispositions applicables aux opérations spécifiques de l'association, telles qu'adoptées par le Conseil d'Administration.

Les principes comptables retenus par le Conseil d'Administration sont détaillés dans les différentes notes aux comptes.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition et amorties suivant la méthode linéaire. Les taux pratiqués tiennent compte de la durée de vie économique estimée de chaque bien.

Stock de consommables, marchandises et produits finis

Le stock de consommables et marchandises est évalué au prix d'acquisition. Le stock de produits finis est évalué à la valeur de réalisation. Une correction de valeur est enregistrée lorsque la valeur de réalisation est inférieure au coût de revient. Cette correction de valeur n'est pas maintenue lorsque la raison qui l'a motivée a cessé d'exister.

Créances, disponibilités et dettes

Les créances, avoirs en banques et encaisse et dettes sont évalués à leur valeur nominale. Des corrections de valeurs sont constatées si la valeur estimée de la créance est inférieure à sa valeur nominale.

Produits perçus de l'Etat

Les produits perçus de l'Etat sont enregistrés sur base des documents obtenus de l'Etat ou de provisions basées sur des documents à caractère certain, établis par les autorités subsidiaires.

Subventions d'investissement en capital

Les subventions d'investissement en capital sont constituées de subsides reçus en relation avec les immobilisations corporelles et sont portées dans les fonds propres au passif du bilan. Elles sont amorties au même rythme que l'immobilisation qu'elles ont contribué à financer.

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net est composé de :

- recettes réalisées par l'association pour diverses prestations telles que des ventes de boissons ou produits alimentaires. Ces recettes sont générées lorsque la vente est réalisée ;
- dons reçus afin de soutenir les activités courantes mais également certains projets définis. Ces dons sont reconnus en comptabilité lors de l'encaissement ;
- revenus reçus de la part de la Caisse Nationale de Santé pour les prestations que l'association réalise et qui entrent dans le cadre de l'assurance dépendance. Ces revenus sont enregistrés sur base des documents obtenus de la Caisse Nationale de Santé ou d'estimations fondées sur les informations les plus pertinentes dont dispose l'association.

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont composés principalement de subventions, participations reçues de la part de différents ministères et non directement liées à des immobilisations. Ces subventions et participations sont enregistrées sur base de documents obtenus de la part des ministères concernés ou d'estimations fondées sur les informations les plus pertinentes dont dispose l'association.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019 EUR	2018 EUR
Valeurs brutes au début de l'exercice	12 547 200,02	12 458 075,90
Entrées au cours de l'exercice	408 827,20	124 714,27
Sorties au cours de l'exercice	<u>(16.974,00)</u>	<u>(35 590,15)</u>
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	12 939 053,22	12 547 200,02
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	(2 968 417,68)	(2 633 018,66)
Dotations de l'exercice	(404 519,84)	(370 989,17)
Reprises de l'exercice	<u>16.974,00</u>	<u>35 590,15</u>
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	(3 355 963,52)	(2 968 417,68)
Valeur nette à la fin de l'exercice	<u>9 583 089,70</u>	<u>9 578 782,34</u>

NOTE 4 - FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

	2019 EUR	2018 EUR
Fonds associatifs constitués du 29.09.1981 (date de constitution) au 31.12.1999	78 247,67	78 247,67
Fonds dédiés sur dons	3 422 319,09	-
Résultats reportés au 1 ^{er} janvier	1 223 142,48	1 169 115,06
Bénéfice (Perte) de l'exercice	17 980,20	54 027,42
	<u>4 741 689,44</u>	<u>1 301 390,15</u>

Les comptes de l'exercice 2018 et l'affectation de son résultat, ont été approuvés par l'Assemblée Générale des membres du 25 avril 2019.

Les fonds dédiés sur dons proviennent d'un don de valeurs mobilières de placement pour un montant de EUR 3 422 319,09 (voir le poste du bilan « valeurs mobilières »).

NOTE 5 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL

	2019 EUR	2018 EUR
Valeurs brutes au début de l'exercice	11 411 775,60	11 374 835,11
Entrées au cours de l'exercice	326 646,32	52 765,49
Sorties au cours de l'exercice	-	(15 825,00)
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	11 738 421,92	11 411 775,60
Amortissements cumulés au début de l'exercice	(2 592 635,88)	(2 290 396,22)
Dotations de l'exercice	(340 205,84)	(318 064,66)
Reprises de l'exercice	-	15 825,00
Amortissements cumulés à la fin de l'exercice	(2 932 841,72)	(2 592 635,88)
Valeur nette à la fin de l'exercice	8 805 580,20	8 819 139,72

NOTE 6 - DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En juin 2013, un emprunt d'une durée de 10 ans a été contracté pour financer la partie non prise en charge par le Ministère de la Famille de l'acquisition d'une maison à Boxhorn. Le montant initial de l'emprunt s'élève à EUR 300 000,00 portant intérêt au taux de 1,8% par an. Au 31 décembre 2019, la dette s'élève à EUR 116 928,93 dont EUR 85 434,62 supérieur à un an (2018 : à EUR 147 456,14, dont EUR 116 374,53 supérieur à un an).

NOTE 7 – CHIFFRE D'AFFAIRES NET

	2019	2018
Recettes diverses (dont boissons et alimentation)	479 447,80	470 039
Dons, fonds dédiés	146 769,73	138 020
Revenus issus des prestations directement liées à l'assurance dépendance	2 500 601,99	2 138 881
Diverses participations reçues	687 238,54	665 581
	3 814 058,06	3 412 521

NOTE 8 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste est composé principalement de subventions et participations enregistrées sur base de documents obtenus de la part des ministères concernés ou de provisions basées sur les informations les plus pertinentes dont dispose l'association.

Ces subventions et participations représentent un montant total d'EUR 5 763 311,40 au 31 décembre 2019 (2018 : EUR 5 606 497,86).

Au 31 décembre 2019, les autres montants inclus dans les autres produits d'exploitation concernent des produits sur exercices antérieurs pour un montant global d'EUR 276 788,53 (2018 : EUR 18 159,54) et des plus-values réalisées sur cession d'immobilisation pour un montant d'EUR 4 620,00 (2018 : EUR 3 418,80).

NOTE 9 PERSONNEL

Nombre des membres du personnel employé en équivalent temps plein au 31/12/2019 :

	EUR 2019	EUR 2018
Salariés	98	89
Membres du personnel autistique	59	57,50
	<u>157</u>	<u>146,50</u>

La masse salariale brute est décomposée comme suit :

	EUR 2019	EUR 2018
Employés encadrés		
Brut encadré	1 467 766,13	1 393 289,22
Cotisations patronales encadrés	216 495,50	209 132,72
Remboursement mutualité des encadrés	(44 539,35)	(55 286,26)
S/total encadrés	<u>1 639 722,28</u>	<u>1 547 135,68</u>
Employés encadrants		
Brut encadrant (incl. 13e mois et prime unique)	6 074 531,45	5 670 022,47
Cotisations patronales des encadrants	875 439,13	827 560,27
Remboursement mutualité des encadrants	(224 616,47)	(214 537,80)
Remboursement Adem, Congés formation	(27 927,16)	(10 131,43)
Remboursement ADEM chômeurs âgés	(37 615,56)	
S/total des encadrants	<u>6 659 811,39</u>	<u>6 272 913,51</u>
Variation provision pour congé non pris et heures sup.	18 655,21	1 798,26
	<u>8 318 188,88</u>	<u>7 821 847,45</u>

NOTE 10 - AUTRES IMPÔTS

Ce poste représente principalement les taxes sur véhicules automoteurs dues pour l'année 2019 et des taxes communales dues au cours cette même période.

NOTE 11 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

La maison acquise à Boxhorn est hypothéquée pour le prêt bancaire d'un montant principal de EUR 300 000,00 dont le solde au 31/12/2019 est de EUR 116 928,93 (2018 : EUR 147 456,14).

L'association a également donné deux cautions de EUR 4 500 et de EUR 19 851 ainsi qu'une garantie bancaire de EUR 4 500 pour des locations.

Take Away

Menu du jour, Sandwichs

Sur commande : canapés - mini-sandwichs
pains surprises - service traiteur - catering



Autres produits artisanaux de nos ateliers :
confitures, pavés de fruits, objets en céramique et matériaux recyclés



En savoir plus?

Visitez notre site internet www.autisme.lu



Autisme Luxembourg a.s.b.l.

Tél.: 266 233 49 (commande)

Autisme Luxembourg a.s.b.l.

Centre Roger Thelen

1, rue Jos Seyler

L- 8522 Beckerich

Tél.: (+352) 266 233 - 1

Fax: (+352) 266 233 - 33

administration@autisme.lu

Ouvert : 8h-12h / 13h-17h

www.autisme.lu

CRT: 1, Jos Seyler Strooss – L-8522 Biekerech

- Buanderie 266 233 55
- Céramique 265 503 92
- Confiserie 266 233 50
- Couture 266 233 45
- Cuisine 266 233 49
- Imprimerie 266 233 42
- Jardinage 266 233 44
- Laser-Tec 266 233 74
- Papier 266 233 43

Al Schoul: (1, am Trëmel – L-8706 Useldange)

- Back-Office 266 233 54
- Info-Média 266 233 61

- TAKE AWAY à Beckerich : 266 233 49 du lundi au vendredi

- Plat du jour à emporter
- Consultation du menu : www.autisme.lu
- Sandwichs à la carte
- Catering sur commande



autisme.lu

